

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 09/07/2024 - 12212 - 2012 B 00099 - 498 818 376 - 6 F

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 09 IIIII 2024 Numéro : 12 212

« 6 F »

Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 5.000 Euros
Siège Social : 21 rue du Rôle
91300 BRUNOY

oooooooooooo

498.818.376 - R.C.S. EVRY

oooooooooooo

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente, les associés de la Société « 6 F », Société à Responsabilité Limitée, au capital CINQ MILLE (5 000) euros, divisé CINQ CENTS (500) parts sociales de DIX (10) euros chacune, dont le siège social est à BRUNOY (91000), Rue du Rôle n°21, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérante.

Tous les associés sont présents, savoir :

- | | |
|--|-----|
| • Monsieur Jean-Yves FONTAINE, propriétaire de
DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales, ci | 250 |
| • Madame Sylvie AUDOIN, épouse FONTAINE, propriétaire de
DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales, ci | 250 |
| Total égal au nombre de parts représentées, ci | 500 |

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer, la totalité des associés étant présente.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie AUDOIN, épouse FONTAINE, gérante, qui indique l'ordre du jour de la réunion.

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2023 ;
- Rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ;
- Examen et approbation desdits comptes, bilan et conventions ; quitus à la gérante ;
- Affectation des résultats ;
- Questions diverses.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents requis par les dispositions légales :

- le rapport de gestion ;
- le rapport spécial ;
- l'inventaire et les comptes annuels ;
- enfin, le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

Puis elle rappelle que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, les comptes annuels, le rapport spécial, ainsi que le texte des résolutions proposées, ont été adressés à l'associé non gérant quinze jours avant la date de l'Assemblée et que, pendant ce même délai de quinze jours précédant l'Assemblée, l'inventaire a été tenu à sa disposition au siège social.

La Présidente donne ensuite lecture des différents rapports. Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.



La discussion close et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérante :

- de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment,
- de la mise à disposition des associés, pendant les quinze jours qui ont précédés l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérante quitus de sa gestion pour cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur l'affectation des résultats, décide sur la proposition de la gérante, d'affecter au compte " Autres Réserves ", la totalité de la perte de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, s'élevant à la somme nette de 199 111 Euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales et réglementaires, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que leurs conditions d'exécution.

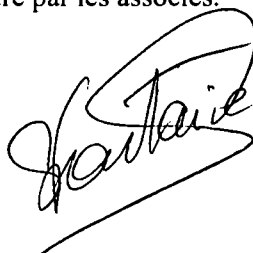
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et statuant en application de l'article 223 Quater du C.G.I., constate que l'application de l'article 39-4 et 39-5 du C.G.I n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices imposables.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures trente. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les associés.



« 6 F »
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 5.000 Euros
Siège Social : 21 rue du Rôle
91300 BRUNOY

oooooooooooo
498.818.376. - R.C.S. EVRY
oooooooooooo

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 06 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le 06 octobre , à 10 heures , les associés de la Société « 6 F », Société à Responsabilité Limitée, au capital CINQ MILLE (5 000) euros, divisé CINQ CENTS (500) parts sociales de DIX (10) euros chacune, dont le siège social est à BRUNOY (91000), Rue du Rôle n°21, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérante.

Tous les associés sont présents, savoir :

- | | |
|--|-----|
| • Monsieur Jean-Yves FONTAINE, propriétaire de
DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales, ci | 250 |
| • Madame Sylvie AUDOIN, épouse FONTAINE, propriétaire de
DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales, ci | 250 |
| Total égal au nombre de parts représentées, ci | 500 |

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer, la totalité des associés étant présente.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sylvie AUDOIN, épouse FONTAINE, gérante, qui indique l'ordre du jour de la réunion.

ORDRE DU JOUR

- Création d'une filiale au Portugal
- L'objet de cette société est l'achat, la revente, la location et toute opération immobilière nécessaire à cette activité
- Pouvoir de gestion de cette société

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents d'analyse du marché immobiliers en Algarve en vue de procéder à des acquisitions immobilières.

La Présidente donne tout pouvoir de gestion de cette société à :

- Monsieur FONTAINE Jean-Yves demeurant à Brunoy 91800, France, 21 rue du Rôle .

Qui pourra opérer tous les actes de gestion administratifs, comptables, juridiques et financiers

La présidente donne tout pouvoir à M^e Sonia Ferreira Fernandes, avocate à FARO (Portugal) pour procéder à toutes les démarches de création de la filiale Au Portugal.

La Présidente ouvre la discussion sur cette création et les opportunités d'investissements immobiliers en Algarve.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION



L'assemblée générale donne acte à la gérante :

- de la création d'une filiale au Portugal

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

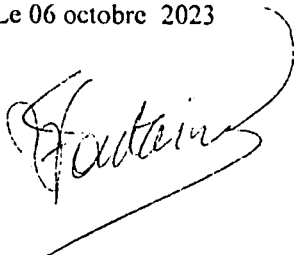
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la Présidente de confier tous les pouvoirs de gestion administratifs, comptables, juridiques et financiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures trente. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les associés.

Fait, à Brunoy
Le 06 octobre 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fautin', with a long horizontal stroke extending to the right.

**PROJET DU TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2024**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérante :

- de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'Assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment,
- de la mise à disposition des associés, pendant les quinze jours qui ont précédés l'Assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérante quitus de sa gestion pour cet exercice.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur l'affectation des résultats, décide sur la proposition de la gérante, d'affecter au compte "Autres Réserves", la totalité de la perte de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, s'élevant à la perte nette de 199 111 Euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales et réglementaires, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que leurs conditions d'exécution.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et statuant en application de l'article 223 Quater du C.G.I., constate que l'application de l'article 39-4 et 39-5 du C.G.I n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices imposables.



« 6 F »
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 5.000 Euros
Siège Social : 21 rue du Rôle
91300 BRUNOY

oooooooooooo
498.818.376. - R.C.S. EVRY
oooooooooooo

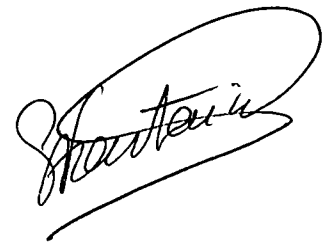
**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2024**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale statuant sur l'affectation des résultats, décide sur la proposition de la gérante, d'affecter au compte "Autres Réserves", la totalité du bénéfice de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, s'élevant à la somme nette de 199 111 Euros.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales et réglementaires, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

Pour copie certifiée conforme
La Gérante



« 6 F »
Société à Responsabilité Limitée
Capital Social : 5.000 Euros
Siège Social : 21 Rue du Rôle
91300 BRUNOY

oooooooooooo
498.818.376. - R.C.S. EVRY
oooooooooooo

RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2024

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la marche des affaires de votre Société au cours de l'exercice social, clos le 31 Décembre 2023, et de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

L'activité de notre Société, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, d'une durée de douze mois, s'est traduite par un chiffre d'affaires hors taxes de 00,- euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à la somme de 32 920 euros contre un montant de 16747 euros pour l'exercice précédent.

Notre résultat d'exploitation, avant produits financiers et impôt sur les bénéfices, ressort à un montant négatif pour 30 298 euros, contre un montant négatif de 16 744 euros pour l'exercice précédent.

II - PRESENTATION DES COMPTES - BILAN

Les comptes annuels et le bilan qui vous sont présentés sont établis conformément aux dispositions légales : les règles et les méthodes comptables retenues sont indiquées dans l'annexe au Bilan.

Aucune modification n'a été apportée à la présentation des comptes sociaux par rapport à ceux de l'exercice précédent, ni aux méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces comptes.

III - COMPTES DE L'EXERCICE - RESULTATS

L'exercice 2023 se solde par une perte nette de 199 111 euros.

Ce résultat s'entend après les dotations d'exploitation suivantes :

- aux comptes d'amortissements, pour € 4 490,00

Et compte tenu :

- produits financiers, pour € 128 006,00



• produits exceptionnels	€	57,00
• charges financières	€	66,00
• charges exceptionnelles	€	289 763,00
• de l'impôt sur les bénéfices, pour	€	7 114,00

IV - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter au compte "Autres Réserves", la totalité de la perte de l'exercice social clos le 31 décembre 2023, s'élevant à la somme nette de 199 111 Euros.

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions légales et réglementaires, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

V - ACTIVITE DE LA SOCIETE DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité de notre société se poursuit depuis le 1er Janvier 2024 et n'appelle pas de remarques particulières de notre part.

En date du 6 octobre 2023, une assemblée extraordinaire a été réunie pour statuer et valider la création d'une filiale au Portugal dont l'objet sera de développer une activité immobilière.

VI - INFORMATIONS SUR LES CHARGES FISCALEMENT NON DEDUCTIBLES

Nous vous informons que, conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du C.G.I., doivent être communiqués et soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire, le montant global des dépenses et charges somptuaires (article 39-4 et 39-5 du C.G.I.) ainsi que l'impôt supporté en raison de ces dépenses et charges.

L'application desdits articles n'a entraîné aucune réintégration dans les bénéfices imposables.

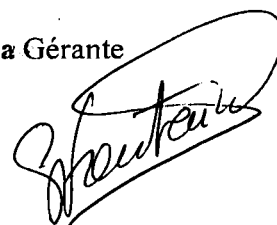
VII. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

Les résolutions qui vous sont soumises et dont vous avez eu communication correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre gérante quitus de sa gestion.

La Gérante



BILAN - ACTIF

20272 - SARL 6 F

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

ACTIF

Capital souscrit non appelé

ACTIF IMMOBILISÉ

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

Frais de développement

Concessions, brevets et droits similaires

Fonds commercial (1)

Autres immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations corporelles

Terrains

Constructions

Installations tech., matériel et outillages industriels

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles en cours

Avances et acomptes

Immobilisations financières, (2)

Participations

Créances rattachées à des participations

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Autres titres immobilisés

Prêts

Autres immobilisations financières

TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ

1 035 588

8 811

1 026 777

1 247 185

ACTIF CIRCULANT

Stocks et en-cours

Matières premières et autres approvisionnements

En-cours de production (biens et services)

Produits intermédiaires et finis

Marchandises

Avances et acomptes versés sur commandes

3 915

3 915

2 627

Créances

Clients (3)

Clients douteux, litigieux (3)

Clients Factures à établir (3)

Personnel et comptes rattachés (3)

Créances fiscales et sociales (3)

Autres créances (3)

15 581

15 581

1 347

176 804

176 804

184 768

Débiteurs divers (3)

Capital souscrit - appelé non versé

Valeurs mobilières de placement

Actions propres

Autres titres

2 900 000

2 900 000

Instruments de trésorerie

Disponibilités

257 906

257 906

3 088 828

Charges constatées d'avance (3)

58

TOTAL ACTIF CIRCULANT

3 254 205

3 254 205

3 277 628

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des emprunts

Écarts de conversion actif

TOTAL ACTIF GÉNÉRAL

4 289 793

8 811

4 280 982

4 524 812

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)



Voir l'attestation de l'expert-comptable

Carte conforme
à l'original

8/38

BILAN - PASSIF

20272 - SARL 6 F

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
Capital (dont versé : 5 000)	5 000	5 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	500	500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 282 325	2 341 022
Report à nouveau	1 027 814	1 027 814
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-199 111	941 302
SITUATION NETTE	4 116 527	4 315 638
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4 116 527	4 315 638

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs
Avances conditionnées

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques	5 000	5 000
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	5 000	5 000

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	27	27
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	61 748	60 179
Fournisseurs, factures non parvenues	9 628	8 869
Dettes fiscales et sociales	2 068	42 366
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	890	890
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	74 361	112 331
Écarts de conversion passif	85 095	91 843
TOTAL GÉNÉRAL	4 280 982	4 524 812

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

74 361

204 174



Voir l'attestation de l'expert-comptable

certifié conforme
à l'original

9/38

COMPTE DE RÉSULTAT

20272 - SARL 6 F

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)						
Montant net du chiffre d'affaires						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	2 617				2 617	
Autres produits	5		3		2	87,37
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 622		3		2 619	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	27 265		14 506		12 758	87,95
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales	1 165		1 090		75	6,88
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	4 490		1 151		3 340	290,29
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	32 920		16 747		16 173	96,57
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-30 298		-16 744		-13 554	-80,95
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

737

14 198



Voir l'attestation de l'expert-comptable

actifié conforme
à l'original
Soutairis 12/38

COMPTE DE RÉSULTAT

20272 - SARL 6 F

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

En Euro

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)	57 476		1 003 771		-946 295	-94,27
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	70 596				70 596	
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	128 072		1 003 771		-875 699	-87,24
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	60				60	
Différences négatives de change	6				6	
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	66				66	
RÉSULTAT FINANCIER	128 006		1 003 771		-875 765	-87,25
RÉSULTAT COURANT avant impôts	97 709		987 027		-889 319	-90,10
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	57				57	
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	57				57	
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	763		4 629		-3 866	-83,51
Sur opérations en capital	289 000				289 000	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	289 763		4 629		285 134	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-289 706		-4 629		-285 077	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	7 114		41 096		-33 982	-82,69
TOTAL DES PRODUITS	130 752		1 003 774		-873 022	-86,97
TOTAL DES CHARGES	329 863		62 472		267 391	428,02
Bénéfice ou Perte	-199 111		941 302		-1 140 414	-121,15

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



Voir l'attestation de l'expert-comptable

certifié conforme
à l'original
Soutenir 13/38

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL 6 F

Néant ☐ *

Exercice N clos le

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

3 1 1 2 2 0 2 3

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue { biens services *			215		214		
				217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	2 622	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	2 622
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)					242	27 265	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE : *)		243			244		
	Rémunérations du personnel*					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1 165	
I- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255			254	4 490	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259			262		
			260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	32 920
						270	-30 298	
Produits financiers (III) 280 128 072						294	66	
Charges financières (V)						290	57	
Produits exceptionnels (IV)						300	289 763	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) }						306	7 114	
Impôt sur les bénéfices* (VII)						310	-199 131	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						314	199 111	
B- RÉSULTAT FISCAL. Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2						312		
Intégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324	7 114			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	378 088	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Deduction 2	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44. sexies A)	989			
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44. quinquies)	138			
Basins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991		investissements et souscriptions outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)		345						
BUD (44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit			346		350	140 636
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643			
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645			
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648				
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641				
	Dédutions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			990				
Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	45 455	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 Déficit col.2						370	45 455	
						372		

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

25/38

certifié conforme
à l'original
Sforzani

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL 6 I'		Néant ☐ *						
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 519	442	4 590	444		446	8 109	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	958 086	472	68 493	474		476	1 026 579	
Immobilisations financières		480	289 900	482		484	289 000	486	900	
TOTAL		490	1 251 505	492	73 083	494	289 000	496	1 035 588	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	274	532	1 448	534		536	1 721	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560	4 047	562	3 043	564		566	7 089	
TOTAL		570	4 320	572	4 490	574		576	8 811	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si de cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	TITRES DE	2		3		4		5
			PARTICIPATION							
		6		7		8		9		10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme				
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1	289 000		289 000					-289 000		
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578 289 000	580	582 289 000	584	586	581	587	589	-289 000	
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599	-289 000	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

certifié conforme
à l'original
26/38

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL 6 F

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620	5 000	622		624		626	5 000
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	5 000	682		684		686	5 000

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III

DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	1 165	380	1 165
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

27/38

certifié conforme
à l'original

[Signature]

Désignation de l'entreprise : SARL 6 F		Néant ☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

cutisio confame
a l'original

28/38

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2024



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

SIREN

4 9 8 8 1 8 3 7 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 6 F

ADRESSE (voie) 21 rue du Rôle

CODE POSTAL 91800

VILLE

BRUNOY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique FONTAINE Prénom(s) JEAN-YVES LOUIS
Nom marital FONTAINE % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 250,00
Naissance : Date 21/10/1961 N° Département 94 Commune SAINT-MAUR-DES-FOSSES Pays France
Adresse : N° 21 Voie RUE DU ROULE
Code Postal 91800 Commune BRUNOY Pays France

Titre (2) MME Nom patronymique FONTAINE AUDOUIN Prénom(s) SYLVIE
Nom marital FONTAINE AUDOUIN % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 250,00
Naissance : Date 12/06/1965 N° Département 75 Commune PARIS 10EME ARRONDISSE Pays France
Adresse : N° 21 Voie RUE DU ROULE
Code Postal 91800 Commune BRUNOY Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

SIREN

4 9 8 8 1 8 3 7 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 6 F

ADRESSE (voie)

21 rue du Rôle

CODE POSTAL

91800

VILLE

BRUNOY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

certifié conforme
à l'original

Fontaine

30/38

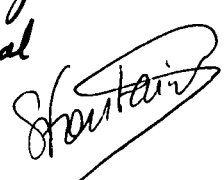
Désignation de l'entreprise SARL 6 F
Numéro siret 49881837600036

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne 330)	
Amendes et pénalités		26
MOINS VALEUR LT TITRES		289 000
GAIN LATENT SUR CPTE EN DEVISES		85 094
RESULTATS SCI		3 968
TOTAL		378 088

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne 350)	
GAIN LATENT SUR COMPTE EN DEVISES 2022		91 843
DISTRIBUTION FILIALE REGIME MERE FILLE		8 793
DISTRIBUTION RESULTAT SCI DEJA IMPOSE 2022		40 000
TOTAL		140 636

certifié conforme
à l'original


Désignation de l'entreprise SARL 6 F
Numéro de siret 49881837600036

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
Total des produits à recevoir	

certifié conforme
à l'original *Stéphane*

Désignation de l'entreprise SARL 6 F
Numéro de siret 49881837600036

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Montant
Total des charges à payer	

*cont. fid. conforme
à l'original*

Stentice

Désignation de l'entreprise SARL 6 F
Numéro de siret 49881837600036

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Certifié conforme
à l'original
Fontaine

Désignation de l'entreprise SARL 6 F
 Numéro de siret 49881837600036

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	49881837600036	6499Z
SARL 6 F 21 rue du Rôle	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
91800 BRUNOY		

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	45 455
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne II ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	42 500
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		42 500
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-l) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	2 955
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 25,00 %		2 955
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %		42 500

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

*certifié conforme
à l'original*
Fontaine

Exercice ouvert le	01/01/23	et clos le	31/12/23	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SARL 6 F 21 rue du Rôle 91800 BRUNOY	
SIRET 4 9 8 8 1 8 3 7 6 0 0 0 3 6	Mél : 6f.sarl@gmail.com
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET

B ACTIVITE
Activités exercées
Autres activités des services financiers
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	2 955	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values		
PV à long terme imposables à 15 %	PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19 %	PV à long terme imposables à 0 %	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
--

Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 %	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
--	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
---	--

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse
	N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
---	--

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer la désignation, l'état de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	Nom / Adresse
	Etat de résidence
	N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT
---	--

*Cette fiche confirme
à l'original*

Stoufaine

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil :	
ETC MELUN 16 bis avenue Armand de la rochette 77000 MELUN Tél : 0160560972		Tél :	
OGA/OMGA	☐ Viseur conventionné	☐ (Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Identité du déclarant :	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Date : 16/05/24 Lieu : BRUNOY	
		Qualité et nom du signataire : GERANTE MME FONTAINE	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐		Signature	
prestataire :			

certifié conforme
à l'original

Fontaine

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS						
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même a		payées par un établissement chargé du service des titres b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées d						e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						f	
						g	
						h	
						i	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						j	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						k	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants ; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement			à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1		2	3	4	5	6	7
K	DIVERS						
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION						
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%			
					0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice			
				MVLT restant à reporter			
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON'S (article 222 bis du CGI)						
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

catfish conforme
à l'original
Houtaïto